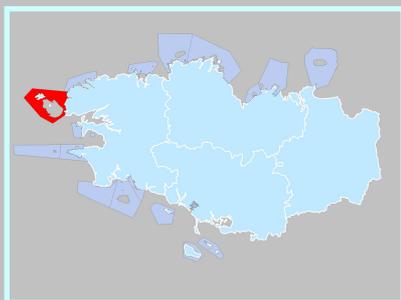


Façade maritime
Atlantique



Secteur : DH ATL05
Code : FR5300018

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Finistère

Communes littorales :

Breles, Porspoder, Lannildut,
Lampaul-Plouarzel, Le Conquet,
Molène, Ouessant, Plouarzel,
Plougonvelin, Ploumoguier, Trebabu

Superficie :

Superficie extension : 56 132 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 76 956 Ha
Espace marin : 98.7 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 2
Espèces d'intérêt communautaire : 2
Habitats OSPAR : 2
Espèces OSPAR : 0

Principaux usages :

Pêche professionnelle, activité goémonière, extraction de granulats, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), plaisance et nautisme, plongée, transport maritime de passagers, transport maritime

Partenaires pour la gestion du site :

- Parc Naturel Marin d'Iroise
- Etat / Marine Nationale
- Collectivités territoriales
- Conservatoire du Littoral
- Communes
- Bretagne Vivante – SEPNEB
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Organisations socio-professionnelles représentatives
- Usagers

Directive Habitats

OUESSANT - MOLENE



L'île d'Ouessant et l'archipel de Molène sont situés entre la mer Celtique et la Manche. Situées à la pointe de Bretagne, ces deux îles sont soumises à des conditions météorologiques particulièrement rudes. L'action combinée de la houle, générée au large par les vents et des courants de marée, qui sont parmi les plus forts d'Europe, crée des conditions de mer jadis redoutées par tous les navigateurs.

La richesse de cet archipel est reconnue par un nombre important de dispositifs réglementaires lié à la protection de la nature (sites du Conservatoire du Littoral, réserve Naturelle, réserve de chasse et de faune sauvage, réserve de biosphère). En mer, le Parc Naturel Marin d'Iroise est adjacent à ces espaces insulaires. La préservation et la découverte de cette richesse patrimoniale sont des enjeux forts auxquels de nombreux acteurs insulaires et continentaux contribuent, soit dans leurs pratiques soit dans une démarche d'information pédagogique structurée

Justification de la proposition de désignation

Les fonds rocheux dominent très largement sur le site depuis la côte jusqu'à des profondeurs de 50 mètres et même 100 mètres au nord d'Ouessant.

Le paysage sous-marin est néanmoins varié car dans certaines zones, l'action des courants et de la houle a entraîné des accumulations de blocs (Balanec, Bannec, ouest de Molène), de galets (île aux Chrétiens) de sable et même de maërl (bancs des Pourceaux au nord-est de Litiry, bancs des Courleaux au nord de Morgol).

Le périmètre du site Natura 2000 existant comprend donc un grand nombre d'habitats côtiers de forte valeur patrimoniale. L'extension proposée vers le large permettra d'englober le complexe d'habitats rocheux et sédimentaires situé autour du champ d'algues du plateau molénaise. La diversité des substrats, leur présence à différentes profondeurs,

dans un secteur où l'hydrodynamisme varie considérablement d'un endroit à un autre, sont autant de paramètres qui viennent multiplier le nombre et l'importance des habitats marins rencontrés sur le site étendu.

Ce site et son extension permettent une meilleure représentativité des habitats d'intérêts communautaires présents sur cette zone. Il est un très bon exemple représentatif de la diversité des conditions océanographiques (températures, profondeurs, hydrologie) rencontrées dans le vaste ensemble de la plate-forme continentale de l'ouest finistérien.

Il regroupe ainsi champs d'algues majeurs et peuplements benthiques particulièrement productifs justifiant aisément sa désignation au titre de la directive Habitats.

Les caractéristiques de l'Iroise, associées à la relative difficulté d'accès à de nombreux sites pendant une grande partie de l'année expliquent que cette zone joue un rôle de refuge pour de nombreuses espèces notamment de mammifères marins (grands dauphins, phoques gris).



Le groupe de grands dauphins de Molène comprend environ une cinquantaine d'individus. Ce sont parmi les populations côtières les plus importantes au niveau national. En Iroise les naissances sont régulières ; elles sont, annuellement, au nombre de trois dans l'archipel de Molène. Le phoque gris est présent à Ouessant et dans l'archipel de Molène. Le nombre d'individus devrait se situer autour de quatre vingts individus mais les recensements montrent qu'il existe de grandes variations saisonnières. Les observations récentes font état de 3 à 4 naissances annuelles dans l'archipel de Molène et d'une ou deux sur Ouessant. Ce groupe de phoques, ne constitue pas un isolat mais semble faire partie d'une population qui fréquente à la fois les côtes britanniques et bretonnes.

Les mammifères marins de L'Iroise ne se limitent pas à ces espèces résidentes et de nombreuses autres fréquentent ou traversent l'Iroise au cours de l'année. On peut ainsi très régulièrement observer le dauphin commun et le globicéphale noir. L'extension du site permet de mieux prendre en compte la mobilité de ces espèces.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Lorsqu'un site Natura 2000 se superpose à un Parc Naturel Marin et que le site, comme c'est le cas, est majoritairement compris dans le périmètre du parc naturel marin, le plan de gestion de ce dernier vaut Document d'Objectifs Natura 2000 (loi du 14 avril 2006 sur les parcs naturels marins). Cela permet de ne pas multiplier les instances se préoccupant de la conservation du patrimoine naturel en mer.

Cette disposition réglementaire a également l'avantage de reposer sur des moyens techniques, financiers et humains plus conséquents pour mettre en œuvre les orientations de gestion et les mesures opérationnelles définies dans le décret de création du Parc Naturel Marin d'Iroise.

Ainsi les dix orientations de gestion du parc marin vont être déclinées pour participer à l'application de la directive habitat sur ce site

- 1) Approfondissement et diffusion de la connaissance des écosystèmes marins.
- 2) Maintien des populations des espèces protégées, rares ou menacées et de leurs habitats.
- 3) Réduction des pollutions d'origine terrestre ainsi que du risque de pollutions maritimes et portuaires diffuses ou accidentelles.
- 4) Maîtrise des activités d'extraction de matériaux.
- 5) Exploitation durable des ressources halieutiques
- 6) Soutien de la pêche côtière professionnelle.
- 7) Exploitation durable des champs d'algues.
- 8) Soutien aux activités maritimes sur les îles afin d'y maintenir une population permanente.
- 9) Conservation et valorisation du patrimoine paysager, architectural, maritime et archéologique notamment sous-marin et des savoir-faire locaux.
- 10) Développement raisonné des activités touristiques, nautiques et de loisirs, compatibles avec la protection des écosystèmes marins.

La cartographie d'habitats, le suivi de l'état de l'environnement et de son évolution seront notamment des outils mis en œuvre pour maintenir en bon état de conservation les habitats d'intérêt communautaire du site.

L'ensemble de la démarche se fera sous l'autorité du conseil de gestion du parc marin qui validera les différentes étapes de construction du plan de gestion et de la partie Natura 2000 de ce document de planification.

Sources/Bibliographie :

A.D.M.S. 1996. Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux sublittoraux en Proche Iroise et en rade de Brest. Direction régionale de l'Environnement, Conseil Régional de Bretagne, Département du Finistère, 99 pages plus annexes.

Arzel P. 1998. Les laminaires sur les côtes bretonnes : Evolution de l'exploitation et de la flottille de pêche, état actuel et perspectives. Editions Ifremer. 139 pages.

Boncoeur J., Alban F., Appéré G., Bermell S., Berthou P., Curtil O., Demanèche S., Drogou M., Guyader O., Huet J., Jézéquel M., Sabourin A., Thébaud O. et Véron G. (2002) *Activités halieutiques et activités récréatives dans le cadre d'un espace à protéger : le cas du Parc National Marin de la Mer d'Iroise*. Projet de recherche cofinancé par le Programme « Espaces protégés » du MEDD. Rapport intermédiaire décembre 2002. UBO CEDEM / IFREMER / UVSQ C3ED, 208 p.

Le Hir M. et Hily C. 1998. Fonction écologique de la zone intertidale de la réserve de biosphère d'Iroise : rôle dans le cycle biologique des crabes exploités et projet pédagogique. Rapport UBO/Conseil Général du Finistère-Direction Régionale de l'Environnement Bretagne, 66 pages.

LE DUFF M. et al. 1999. Environnement Naturel de l'Iroise. Bilan des Connaissances et Intérêt Patrimonial. Rapport d'étude DIREN Bretagne, UBO, 77 p

Raffin C. 2002 Bases biologiques et écologiques de la conservation de la biodiversité en mer d'Iroise. Thèse de doctorat d'université.

Ridoux V., C. Guinet, C. Carcaillet et Creton P. 1994. Utilisation de l'espace par les mammifères marins et propositions de zonage. Réserve de la Biosphère de L'Iroise, 51 pages.

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1110 – 3 : Sables grossiers et graviers, bancs de maërl

1170 – Récifs

1170 – 2 : Roche médiolittorale en mode abrité

1170 – 3 : Roche médiolittorale en mode exposé

1170 – 5 : Roche infralittorale en mode exposé

1170 – 6 : Roche infralittorale en mode abrité

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension et espèces de la Convention OSPAR (*)

1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*

1364 - Phoque gris *Halichoerus grypus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

Bancs de Maërl

Bancs de *Zostera*